

Stationnement

Le Conseil du Trésor a confirmé que les employés considérés comme des employés qui travaillent par postes sont exemptés des frais de stationnement.

Le Comité mixte d'étude du stationnement étudiera, avant le renouvellement des permis de stationnement en octobre 1987, les critères qui régissent l'attribution des permis. Le Comité tentera de définir de façon plus précise, mais souple, les critères d'attribution des permis pour des motifs "humanitaires".

Les employés qui soumettent une demande de permis de stationnement après le mois octobre et qui répondent aux critères sont inscrits sur une liste dans l'ordre d'arrivée de leur demande. Cette liste sert à l'attribution des espaces de stationnement qui se libèrent pendant l'année.

Entretien et travaux ménagers

La direction des Affaires extérieures a communiqué de nouveau avec le ministère des Travaux publics (MTP) pour se plaindre de la détérioration du service d'entretien et de ménage à l'édifice Pearson.

Un rapport d'étape a été fourni concernant les mesures prises par le MTP, depuis la réunion du CMAE le 19 novembre dernier, dans le but de corriger les problèmes mentionnés alors. Quatre postes de préposés au ménage ont été dotés, et un employé du MTP travaille le soir afin de superviser les travaux ménagers, ce qui a déjà permis de régler un certain nombre de problèmes relatifs à la qualité du travail et à l'assiduité des employés.

Les plaintes ou les questions relatives à l'entretien de l'édifice et aux travaux ménagers doivent être adressées à MFM, qui assure la liaison avec le MTP dans ce domaine.

La prochaine réunion est fixée au 18 mars.